



Groupe de travail 05/006

Compte-rendu du groupe de travail Garantie du 3 février 2005

La mort à petit feu !

La garantie que la douane a reçu dans sa corbeille de mariage avec les CI en 1993, va en fait être littéralement « euthanasiée » par celle-ci par instillation lente du poison des baisses d'unités et d'effectifs.

Toutes les actions menées par la DGDDI conduisent à cette issue. L'activité de la CFDT dans le cadre du dialogue social aura consisté à lui apporter des soins palliatifs, quand la Dg le voulait bien !

Cela a encore été le cas lors du groupe de travail du 3 février qui était le dernier avant le CTPC du 9 qui doit entériner la ré-ingénierie de la Garantie.

La garantie et la douane : la débandade !

Car c'est bien du transfert progressif des missions au secteur privé qu'il s'agit !
Qu'on en juge par les emplois, les transferts, les suppressions :

(voir tableau page suivante) :

+ de 50% à la trappe !

Plus de 50 % des effectifs implantés sont supprimés (81 sur 158 !). La répartition des emplois s'est faite sur une base de données approximative et évolutive, des futures charges de travail. En effet, la DG a pris en compte le nombre de délégataires au 31.12.04, le nombre d'objets poinçonnés en 2003 et une extrapolation des objets à poinçonner en 2005.

La CFDT a obtenu qu'aucun bureau de garantie n'ait un effectif inférieur à trois agents. Ainsi les BG de Toulouse et Saumur préservent un emploi chacun. Mais il s'agit bien de supprimer 50% des effectifs implantés antérieurement !

Sur les redéploiements vers les bureaux de rattachement, la logique est encore moins évidente :

- le nombre de délégataires n'est pas encore finalisé
- certaines directions n'ont pas données tous les chiffres (Provence par exemple).

BUREAUX de GARANTIE	Situation actuelle		Schéma cible d'implantation				Transfert bureaux de rattache- ment	Emplois supprimés/ réel	remarques
	Effectifs Implan-tés avant réforme.	Effectifs réels au 01/12/04	Répartition			Total			
			A	B	C				
Paris	49	27	1	4	11	16	7	4	
Rouen	3	0					0		
Lille	3	2					1	1	
Strasbourg	7	6	1	1	1	3	1	2	
Nancy	4	4					1	3	
Besançon	4	3					1	2	
Lyon	13	10	1	2	4	7	2	1	
Annemasse	4	3					1	2	
Beaune	8	5					1*	4	Dijon CRD*
Brioude	4	2						2	
Valence	5	4					1	3	
Marseille (+ ant. Avignon)	7	8	1	1	2	4	1	3	
Mende	3	3					0	3	
Montpellier (+ ant. Perpignan)	3	3					2+1*	0	CRD* Perpignan
Toulouse	3	5		1	2	3	1	1	
Bordeaux	3	3					1	2	
Bayonne	2	2					1	1	
Saumur	6	6		1	2	3	1	2	
Angoulême	5	4					1	3	
St Amand Montrond	5	0							
Orléans	3	0					1*	-1	*création Bourges* CRD
							1*	-1	
Nice/Monaco	7	7	1	1	4	6	1	0	
Guadeloupe	2	2		1	1	2	/		
Martinique	2	1		1	1	2	/	-1*	création
La Réunion	3	3		1	2	3	/		
Totaux	158	113	5	14	30	49	28	36	

Une garantie pour les agents !

Concernant enfin les emplois supprimés, nous avons demandé à l'administration de faire un tour de table des BG et de recenser les cas difficiles afin d'analyser les situations et les marges de manœuvres. Ce recensement a permis à l'administration de nous affirmer que seul 5 agents présentent des difficultés et ne pourront être reclassés à la résidence. Pour ces personnels, l'administration nous a « garanti » que leurs desideratas de mutation devraient être acceptés aux prochaines CAP.

Comme d'habitude !

Nous avons eu là l'assurance que les agents restructurés en dehors de leur métier bénéficieront de vraies formations !

Enfin les mesures sociales d'accompagnement seront mises en place...sans revalorisation !

Sur les interrogations de la CFDT :

- Les bureaux de garanties continueront à gérer les non-déléataires (inscriptions, suivie, modification...)
- Les formations des agents au contrôle de la garantie intégreront un stage pratique dans un BG.

- Les bureaux de rattachement seront des bureaux pilotes. Les bureaux de proximité seront pleinement intégrés dans le dispositif de contrôles contrairement à l'origine où leur rôle était accessoire (intervention si besoin !). De plus ces bureaux pourront faire appel aux compétences des ex agents garantie éventuellement présents.
- Au sujet des OCA fournisseurs de matière, la DG nous a assuré que le cahier des charges OCA garantissait un contrôle de la douane dissuasif à toutes tentatives de manipulation.... A vérifier !

La DG a défendu une approche organisationnelle novatrice de fonctionnement. Les bureaux de rattachement sont gestionnaires des opérateurs délégataires, ils centralisent et organisent les suivis et les opérations de contrôles en relation avec les bureaux de proximité.

Pour la CFDT cette organisation reste néanmoins en décalage avec la nouvelle organisation du renseignement et de lutte contre la fraude, essentiellement appuyée sur des structures directionnelles (DO).

En fait, ce groupe de travail a permis d'informer les personnels sur les orientations de la DG, sur les implantations et la répartition des emplois, de limiter l'arbitraire (minimum de trois agents par BG) et de faire un tour d'horizon des difficultés de certains agents. Tout n'est pas réglé et le problème de fond de la ré-ingénierie de la garantie n'est pas résolu.

Carte des implantations :

